ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/AG/GEN/187
WT/CTE/GEN/24

1er juin 2021

(21-4533)

Comité de l'agriculture
Comité du commerce et de l'environnement

Original: espagnol

PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉGION POUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE XLIIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL AGRICOLE DU SUD (CAS)

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ARGENTINE, LE BRÉSIL, LE CHILI, LE PARAGUAY ET L'URUGUAY

La communication ci-après, reçue le 31 mai 2021, est distribuée à la demande des délégations de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Paraguay et de l'Uruguay.

---

1 DÉCLARATION DES MINISTRES

Nous, les Ministres de l'agriculture des pays membres du Conseil agricole du Sud (CAS) – l'Argentine, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay, réunis en mode virtuel le 4 mai 2021.

Considérons que:

1. Les pays de la région sont confrontés à des défis communs dans le cadre des négociations internationales en matière de développement durable; à cet égard, il est donc extrêmement utile de compiler, dans une déclaration du CAS, les principes et les valeurs partagés par les Ministères de l'agriculture de la région.

2. Notre plus grand défi consiste à faire en sorte que ces principes et valeurs, largement reconnus au niveau international, soient opérationnels. À cette fin, les pays du CAS lancent un appel à la communauté internationale pour conclure des accords et convenir de mécanismes globaux qui permettent de mettre ces principes et valeurs en pratique, concrétisant ainsi les déclarations.

Nous déclarons partager les postulats ci-après:

1.1 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- Dans le cadre actuel de pandémie, la région est appelée à jouer un rôle central face aux défis que pose le contexte international. Nos pays comptent parmi les principaux fournisseurs mondiaux de produits alimentaires sains, nutritifs et de qualité, conformément au Programme à l'horizon 2030 et, en particulier, aux objectifs de développement durable (ODD) 1, "Éliminer la pauvreté" et 2, "Éliminer la faim".

- Nous reconnaissons que le changement climatique est un défi pour l'humanité toute entière et, dans nos mesures visant à inverser ce phénomène, nous devons donner la priorité absolue à la préservation de la sécurité alimentaire et à la lutte contre la faim.

- Les systèmes de production alimentaire sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique. Les défis liés au changement climatique obligent à concentrer les efforts sur l'adaptation, afin de garantir la résilience du système et de maintenir la production nécessaire à la sécurité alimentaire.

- Nous devons produire des aliments en plus grande quantité, et de meilleure qualité, tout en créant des mécanismes assurant l'accès physique, social et économique à ces produits.

- Nous soulignons la contribution de l'agriculture et de l'élevage durable à la sécurité alimentaire, au développement économique et à l'enracinement territorial.

1.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Nous réaffirmons notre détermination à produire des aliments selon un mode durable, en respectant l'équilibre entre les trois piliers de la durabilité, de manière à contribuer à la réduction de la pauvreté et à la répartition progressive des revenus; à l'utilisation efficace et responsable des ressources naturelles; et au développement économique de nos pays.

- Nous reconnaissons également qu'il existe des défis importants au niveau environnemental, en particulier en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique, et au niveau social, pour faire en sorte que le secteur soit inclusif.

- Nous soulignons l'importance, conformément au Programme à l'horizon 2030, qu'il y a à progresser par des moyens de mise en œuvre effectifs, entre autres, en favorisant des mécanismes de financement appropriés, des investissements dans de nouvelles technologies et des innovations visant à accroître la productivité de manière durable, en facilitant le transfert de technologie et la formation technique.

1.3 DES RESPONSABILITÉS COMMUNES MAIS DIFFÉRENCIÉES

- Tous les pays doivent coopérer aux fins de la préservation de l'environnement, mais en tenant compte de leurs responsabilités historiques, ainsi que de leurs capacités nationales en fonction de leur niveau de développement et de leur situation socioéconomique.

- Les pays les moins avancés sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique en raison de facteurs physiques, sociaux et économiques.

- Comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le reconnaît, la plupart des émissions de gaz à effet de serre dans le monde tirent leur origine, historique ou actuelle, des pays développés.

- Les pays qui ont la responsabilité première, historique et présente, de la dégradation de l'environnement devraient fournir les outils économiques et technologiques appropriés pour permettre aux pays en développement d'améliorer la durabilité de leur production.

1.4 TRANSITION JUSTE ET RESPECT DES DIVERSITÉS LOCALES

- La transition vers la durabilité des systèmes de production doit être progressive, et chaque pays décidera des formes qu'elle prendra et du calendrier qu'elle suivra en fonction de sa réalité productive, économique et sociale.

- Il est essentiel que les réalités locales des différentes régions du monde et leurs spécificités productives, sociales et environnementales soient reconnues et respectées.

- Il n'existe pas de modèle de développement unique pour toutes les nations du monde, aussi est-il crucial d'élaborer une vision inclusive de la durabilité des systèmes alimentaires, dotée de solutions adaptées aux réalités et aux besoins locaux, reposant sur des arguments scientifiques solides.

- C'est pourquoi nous nous accordons sur la nécessité d'établir des mécanismes pour garantir que cette transition soit réalisée "sans laisser personne de côté", sans affecter la production alimentaire et en donnant la certitude que la qualité de vie de nos producteurs, en particulier les plus vulnérables, ne souffrira pas.

1.5 PAIEMENT POUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

- L'Amérique latine et les Caraïbes sont la principale région qui fournit des services écosystémiques au niveau mondial, couvrant plus de la moitié des forêts primaires et de la biodiversité mondiale.

- Nous pensons que la communauté internationale doit avoir une discussion franche et approfondie pour concrétiser d'urgence des systèmes efficaces de quantification et de capitalisation des externalités positives globales découlant des services écosystémiques générés par les systèmes agricoles ou agroforestiers.

1.6 GENRE ET COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

- En milieu rural, les femmes jouent un rôle central dans la sécurité alimentaire, en particulier dans la production familiale, paysanne et autochtone, et elles sont particulièrement vulnérables au changement climatique dans notre secteur.

- La population indigène affiche des taux de pauvreté qui sont en moyenne deux fois plus élevés que dans les autres pays d'Amérique latine.

- Nous devons convenir de mécanismes effectifs permettant de réduire les disparités entre les genres, car il s'agit d'un facteur clé pour la réduction de la pauvreté et la mise en place de systèmes alimentaires durables, économiques, sociaux et écologiques.

1.7 COOPÉRATION INTERNATIONALE

- Nous soulignons la valeur de la coopération internationale en tant qu'outil d'échange de données d'expérience, de transfert de connaissances et de technologie, et de création de synergies positives pour l'action climatique et la durabilité environnementale.

- Il faut renforcer les actions de coopération Sud-Sud, qui doivent être adaptées aux besoins locaux.

1.8 COMMERCE INTERNATIONAL

- Il est essentiel d'instaurer un système commercial international plus juste, transparent et prévisible. Les subventions ayant des effets de distorsion de la production et des échanges, ainsi que les obstacles paratarifaires, sont négatifs pour les consommateurs et les producteurs. Nous appelons les Membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) à limiter et à réduire au moins de moitié d'ici à 2030 la somme des niveaux autorisés de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges et de la production actuellement appliqués dans l'agriculture au niveau mondial. Les contributions des différents Membres de l'OMC à ces réductions devront être proportionnelles à l'ampleur des niveaux autorisés actuels de ces Membres et à leur incidence potentielle sur les marchés mondiaux, et elles devront tenir compte des besoins des Membres individuels en matière de développement pour permettre d'atteindre l'objectif au niveau mondial d'ici à 2030.

- Le commerce ouvert joue un rôle essentiel pour garantir et renforcer la sécurité alimentaire mondiale et la réalisation des ODD.

- Nous insistons donc sur la nécessité d'avancer résolument dans le processus de réforme de l'agriculture dans le cadre de l'OMC.